



Municipalité de Chute-Saint-Philippe
560, chemin des Voyageurs, Chute-Saint-Philippe (QC) J0W 1A0

AVIS PUBLIC

Aux contribuables de la municipalité

AVIS est donné par le soussigné, greffier-trésorier de la Municipalité de Chute-Saint-Philippe, QUE :

Conformément à l'article 1007 du Code municipal du Québec, le rôle de perception ayant été complété et déposé à mon bureau, il sera procédé à l'envoi des comptes de taxes dans le délai imparti par la Loi.

Que toutes personnes dont les noms y apparaissent comme sujettes au paiement des dites taxes, arrérages ou autres deniers, sont tenues d'acquitter leur versement au plus tard le trentième (30) jour qui suit l'expédition du compte par la poste, ou par versements si applicables, tel que stipulé dans la résolution # 12556-2024 adoptée lors de la séance ordinaire du 16 janvier 2024.

Donnée à Chute-Saint-Philippe, ce 14 février 2024

Eric Paiement,
Directeur général et greffier-trésorier